



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-50236>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **26-50236**

Travaux

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 26-46004

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Département du Var

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 22830001800113

**Ville** : TOULON

**Code postal** : 83000

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 83

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : CRÉATION D'UN PREAU AU COLLEGE LEOTARD - FREJUS- 4 LOTS

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 45261210

**Type de marché** : Travaux

**Description succincte du marché** : La présente consultation concerne la prestation suivante: CRÉATION D'UN PRÉAU AU COLLÈGE LÉOTARD - FRÉJUS répartie en 4 lots traités par marchés séparés comme suit: Lot 1 Gros Oeuvre Lot 2 VRD Lot 3 Charpente bois et couverture métallique Lot 4 Electricité Chaque marché est conclu sous la forme d'un marché ordinaire (à prix global et forfaitaire). Les variantes ne sont pas autorisées. A titre indicatif, on peut prévoir que les travaux commenceront vers juillet 2026. La consultation est lancée suivant la procédure adaptée visée aux articles R. 2123-1.1 °, art. R. 2123-4 et R. 2123-5 du CCP. Le financement de la prestation est assuré par le budget départemental

**Critères d'attribution** : Critère valeur technique (cf. article 4.2 du Rc) : 30% Critère environnemental (cf. article 4.2 du Rc) : 10% Critère prix (cf. article 4.2 du Rc) : 60%

### Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 01/06/2026 à 08h00, lire 12/06 /2026 à 16h00

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21/05/2026